

TGIRT-EIBJ NEMASKA

UA 86-63

Procès-verbal de la

DIXIÈME RENCONTRE

Tenue le 21 février 2018, à la salle de conférence principale de l'Édifice de la Nation Crie de Nemaska



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 4 JUILLET 2018

Table de GIRT de Nemaska

Présences aux rencontres du 21 février 2018

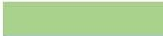




Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Thomas Jolly			
Amélie Béchar		Alexandre Giard	
Valérie Moses	X	Patrick Taylor	
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	
Julie Fillion		Francis Perreault	
Josie Jimmeken		Jim Saari	
Steven Neeposh			
Mathiew Tanoush (à partir de 11h20)	X		
Rose Wapachee	X		
Robert Kitchen		Josie Jimmiken	
Simon Thibeault			
Karole Gagnon			
Joshua Iseroff (jusqu'à 11h30)	X	Clarence Jolly	
Norman Wapachee		Deborah wapachee	
Charlot Jolly		Tera Diamond	
Mary Ann Blackned			
Debora Wapachee			

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	X
Johanne Morasse	X
Isabelle Fortin	X
Julien second	
Stéphane Ouellet	X
Jean-François Tremblay	X

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ NEMASKA

DIXIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h 20. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert.	Sur proposition de M. Joshua Iserhoff, dûment appuyé par M ^{me} Valérie Moses, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 novembre 2018	<p>Les participants présents à la rencontre du 6 septembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Au point 2, dans la colonne « Décisions », une déléguée demande de corriger son titre de « Mme » à « Miss ». Cette correction est également demandée à deux autres endroits dans le procès-verbal, où son nom apparaît. Au dernier point, on devrait lire « 11. » et non « 9. »</p> <p>Le délégué du groupe Tourisme/récréation en forêt/culture mentionne qu'il ne reçoit pas les documents de la TGIRT ni les avis de convocation depuis un certain temps. Le coordonnateur corrigera son courriel.</p>	Sur proposition de M. Joshua Iserhoff, dûment appuyé par Miss Rose Wapachee, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec les corrections demandées.
4. Correspondance	<p>Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du GNC explique le contexte et fait un résumé du tableau au point précédent. Il apporte quelques précisions supplémentaires. L'observateur du CNG donne de l'information sur le travail en cours entre le GNC et le MFFP. Les travaux avancent lentement, mais c'est positif. Il mentionne que les résultats des travaux seront présentés à toutes les TGIRT lorsqu'ils seront terminés et les trappeurs seront aussi rencontrés.</p> <p>Le comité technique des enjeux fauniques est composé de : lui-même, Nadia Saganash (représentante des Cris), Sophie Dallaire et Catherine Dion (représentantes du MFFP).</p>	
5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023	L'observatrice du MFFP précise le contexte de cette présentation. Ce VOIC provient du MFFP et sera intégré dans le PAFIT. La présentation a pour but	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
(MFFP)	d'amorcer une réflexion chez les délégués, en préparation des prochains PAFI-T. L'observatrice explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Elle introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Elle décrit les différents types de CRV et indique l'intensité avec laquelle le MFFP compte appliquer cette approche. Pour plus d'information sur l'enjeu du bois mort, les participants peuvent consulter les références indiquées à la fin de la présentation.	
6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)	Le planificateur du MFFP indique que ce point est en lien avec le PAFI-T. Il précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années. Elle explique le contenu de la carte des infrastructures et chemins principaux pour l'UA 86-63. Une question est soulevée à savoir ce qui distingue les tronçons en violet de ceux en rouge, plus spécifiquement la route de la Baie-James qui comporte les deux couleurs. Les tronçons en violet sont ceux que le MFFP souhaite maintenir pour les cinq années à venir.	
7. Suivi des enjeux	L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animateur explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...). L'animateur suggère aux délégués de passer les enjeux en revue et de l'adopter dans sa forme initiale à la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera dynamique et évolutif. Il fera l'objet d'un point statutaire à chacune des rencontres. L'animateur invite les délégués à reprendre les enjeux un à un. Le premier enjeu a été soulevé par le groupe	Les membres de la TGIRT devront revalider le nouveau tableau (cases jaunes) et vérifier que tous les enjeux s'y retrouvent.

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>de travail conjoint après avoir été développé en collaboration avec le GNC. L'observateur du GNC explique le contexte de cet enjeu et apporte quelques précisions, notamment le fait qu'il concerne spécifiquement l'original, tel que formulé actuellement. Il mentionne également que dans la case « responsable », cet enjeu est actuellement travaillé en comité technique de la table de GIRT sur les terres de catégorie II. L'animateur apporte la modification au tableau. Concernant le libellé de l'enjeu, il rappelle que les cases en jaune sont des suggestions et les délégués ont tout le loisir de revenir au libellé initial. Il suggère un libellé qui concerne plus largement les habitats fauniques plutôt que de se limiter à l'original, de manière à pouvoir y inclure des besoins liés à d'autres espèces fauniques s'il y a lieu. Il demande à la déléguée du groupe de travail conjoint si elle préfère revenir au libellé initial. Cette dernière demeure sans réponse. L'animateur lui demande si elle est à l'aise avec l'enjeu dans son ensemble, mais il n'obtient toujours aucune réponse. Cet enjeu demeurera donc tel que formulé dans le tableau, avec des cases en jaune pour le libellé de l'enjeu et pour les moyens. L'observateur du GNC ne comprend pas pourquoi il a été nécessaire de refaire un nouveau tableau et pourquoi cela soulève autant de discussions. Dans le tableau précédant, on retrouvait les enjeux initiaux déposés par le GTC, en collaboration avec le GNC. L'observateur du GNC mentionne que ce nouveau tableau crée beaucoup de confusion.</p> <p>L'enjeu de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques a également été soulevé par le groupe de travail conjoint. Toutefois, les membres présents ne se souviennent pas qu'un indicateur ait été proposé et adopté. L'animateur retire donc l'indicateur du tableau. Il retire également le contenu de la case « Responsable », étant donné que la table de GIRT n'a donné aucun mandat en ce sens. Le délégué du groupe Environnement et eau mentionne qu'il travaillera sur cet enjeu.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire fait actuellement l'objet de travaux en comité technique régional. Les membres présents soulignent qu'il y a également des</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>travaux en cours sur les terres de catégorie II où les Cris ont des préoccupations en regard du développement du réseau routier. Cet enjeu devrait être travaillé conjointement entre les tables de GIRT des terres de catégorie III et des terres de catégorie II. L'animateur apporte les correctifs dans la case « responsable ».</p> <p>Plusieurs clarifications sont apportées quant aux responsables associés aux différents enjeux, avec le soutien de l'observateur du GNC.</p>	
8. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	L'animateur aborde l'heure des rencontres et valide l'heure initialement prévue, soit 10 h. Il propose aux délégués de tenir les rencontres à une autre heure s'ils le souhaitent. L'heure actuellement prévue semble convenir aux délégués présents.	
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur rappelle l'exigence d'obtenir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents dans les dix jours ouvrables à l'avance. Il rappelle également que les documents doivent être traduits. Dans le cas des documents du MFFP, ce dernier s'occupe de traduire ses documents. Pour tous les autres participants, le GREIBJ pourra s'occuper de la traduction.	
9. Composition de la table	L'animateur introduit la composition mise à jour. Il explique brièvement comment il a procédé à la mise à jour et demande si des modifications devraient y être apportées. Les membres suggèrent quelques modifications et vérifications qui sont prises en note par l'animateur.	
10. Points d'information et demandes des délégués		
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 12 h.	Sur proposition de M ^{me} Valérie Moses, dûment appuyé par M. Matthiew Tanoush, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
COMEV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la nation Crie
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible